

Programme de bourses d'études du Ministère de l'Europe et des Affaires destiné aux étudiants syriens exilés en France et inscrits au sein d'Établissements d'Enseignement supérieur français

Appel à candidature - 2019-2020

Dans le cadre de l'aide spécifique apportée aux réfugiés syriens décidée par le Président de la République, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères met en place un programme de bourses d'études destinées à des étudiants syriens inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur français.

La gestion de ce programme est confiée à Campus France.

PRESENTATION DU PROGRAMME

➤ Objectifs du programme

Ce programme de bourses vise à financer sur une durée de 3 ans maximum les études d'étudiants de nationalité syrienne inscrits au sein d'établissements d'enseignement supérieur français.

➤ Domaines d'études

Les domaines d'études concernés par ce programme de bourses sont :

- ✓ Les sciences au sens large (sciences de l'ingénieur ; sciences exactes : agronomie, mathématiques, physique, chimie et sciences de la vie, nano et biotechnologies, sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement, sciences et technologies de l'information et de la communication) ;
- ✓ l'économie et la gestion ;
- ✓ le droit et les sciences politiques ;
- ✓ les sciences humaines et sociales ;
- ✓ l'architecture et l'urbanisme.

➤ Niveaux d'études

Les candidats devront être inscrits à la rentrée 2019 dans une formation de niveau Licence 3 (L3) ou Master (Master 1 et Master 2) ou suivre une formation linguistique en Français Langue Etrangère (FLE) en vue d'une inscription en Master (M1 ou M2) à la rentrée 2020.

CAMPUS FRANCE

➤ Durée de la bourse et prise d'effet

La bourse est attribuée pour une durée de 12 à 36 mois maximum :

- ✓ 12 mois pour une inscription directe en M2
- ✓ 24 mois maximum pour une inscription directe en M1
- ✓ 36 mois maximum pour une inscription en L3

La bourse pourra être attribuée pendant une période de formation linguistique préalable à l'inscription en Master pour une durée ne pouvant excéder une (1) année universitaire.

La bourse prendra effet à la rentrée universitaire 2019.

➤ Prestations prévues par ce programme de bourses

Pour le boursier :

- ✓ protection sociale : remboursement de la mutuelle à hauteur de 264 € par an ;
- ✓ allocation mensuelle de 700 € ;
- ✓ aide à la recherche d'un logement CROUS ;
- ✓ suivi pédagogique ;
- ✓ le statut de boursier du gouvernement français exonère par ailleurs les boursiers du paiement des frais d'inscription universitaires. Les frais de Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) restent à la charge du boursier.

Pour l'établissement d'accueil :

- ✓ versement à l'établissement d'accueil d'une somme forfaitaire de 1 000 € par an et par boursier. Cette somme doit permettre à l'établissement de désigner un référent unique, chargé de communiquer à Campus France les informations relatives au déroulement des études du boursier et de l'accompagner dans la résolution des éventuels problèmes administratifs qu'il pourrait rencontrer. Cette somme est versée à l'établissement par Campus France sur présentation d'une facture.

PROCESSUS DE SELECTION

➤ Conditions d'éligibilité

- ✓ **Nationalité** : les candidats doivent être de nationalité syrienne exclusivement, titulaires d'un titre de séjour ou en cours d'obtention d'un titre de séjour. Priorité sera donnée aux étudiants bénéficiant du statut de réfugié.
- ✓ **Âge** : aucune limite d'âge n'est fixée mais la priorité sera donnée aux candidats de moins de 28 ans.
- ✓ **Formations concernées** : les candidats à ce programme de bourses devront être inscrits à la rentrée 2019 dans une formation de niveau L3 ou Master (M1 ou M2) ou suivre une formation linguistique en vue d'une inscription en Master à la rentrée 2020 dans les domaines mentionnés dans la présentation du programme.

CAMPUS FRANCE

- ✓ **Cumul de bourses** : les étudiants bénéficiant déjà d'une bourse au titre d'un autre programme, au moment du dépôt de candidature, ne sont pas éligibles. (exemples : bourse du gouvernement français, bourses sur critères sociaux du CROUS, bourse européenne, bourse du gouvernement syrien ou de toute autre institution syrienne, bourses octroyées par les collectivités territoriales, par les fondations privées, etc.).
- ✓ **Niveau de langue** : le niveau de langue du candidat doit lui permettre d'intégrer une formation de spécialité, suivant les prérequis définis par l'établissement d'accueil.

➤ Appel à candidature 2019-2020

Campus France transmet aux établissements français d'enseignement supérieur (universités, écoles d'ingénieurs, écoles d'architecture, instituts d'études politiques, CPU et CDEFI) un appel à candidature selon le calendrier défini ci-dessous. Il appartient aux établissements de faire connaître ce programme de bourses auprès de leurs étudiants de nationalité syrienne. L'appel à candidature est également consultable en ligne sur le site Internet de Campus France.

➤ Présentation des candidatures

- ✓ Les **dossiers de candidature complets** devront être transmis à Campus France par mail à l'adresse syrie@campusfrance.org.
- ✓ Les documents demandés pour la constitution du **dossier de candidature** sont les suivants :
 - formulaire de candidature ci-joint complété,
 - justificatifs du parcours académiques (baccalauréat, relevés de notes et diplômes obtenus)
 - lettre de motivation,
 - photocopie du passeport
 - copie du titre de séjour,
 - RIB
 - le cas échéant, lettre(s) d'acceptation dans une formation pour l'année 2019/2020

➤ Sélection des boursiers

La sélection des dossiers est effectuée par un comité de sélection, composé d'experts.

Les critères de sélection sont les suivants :

- ✓ le niveau académique du candidat, tel qu'il ressort de son parcours universitaire antérieur ;
- ✓ la qualité et la pertinence du projet personnel et professionnel du candidat (lettre de motivation) ;
- ✓ la priorité sera donnée aux étudiants disposant d'un projet d'études ou professionnel pertinent pour la reconstruction de la Syrie et exprimant la volonté d'y participer.
- ✓ la priorité sera donnée aux étudiants syriens nés après le 1^{er} septembre 1991.
- ✓ à compétence et mérite égal, respect de la parité.

La décision finale appartient au MEAE qui détermine la liste des étudiants sélectionnés. Le MEAE transmet la liste des étudiants sélectionnés à Campus France, qui informe les établissements et les étudiants sélectionnés de la décision d'attribution des bourses.

CAMPUS FRANCE

CALENDRIER

- Date limite de réception des candidatures par Campus France : vendredi 31 mai 2019
- Commission de sélection : mi-juin 2019
- Diffusion de la liste des étudiants sélectionnés : fin juin 2019
- Début de la bourse : rentrée 2019 (suivant la date de rentrée universitaire du boursier)

CONTACT

Le MEAE a confié la gestion de ce programme à Campus France.

Pour toute question d'ordre pratique, merci de vous adresser à : syrie@campusfrance.org

CAMPUS FRANCE

Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale
Établissement public à caractère industriel et commercial – loi du 27 juillet 2010 – Siret 752.195.438.00011
28 Rue de la Grange aux Belles 75010 PARIS - Tél : (33) 1 40 40 58 58 – Fax : (33) 1 42 45 10 03